



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



SECTION des SATELLITES

**Monsieur le Directeur
de la DR PARIS
Immeuble Apollonis
143 boulevard Romain Rolland
CP V310
75685 PARIS CEDEX 14**

Paris, le 23 janvier 2023

OBJET : Dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La Section CGT des Bureaux Satellites et le Syndicat CGT des Services Postaux de Paris vous informent du dépôt d'un préavis de grève de 24 H pour le mardi 31 janvier 2023, à partir de 0H00 et couvrant l'ensemble du Personnel de la DR Paris, titulaires et contractuels, ainsi que celui appelé à le remplacer.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre de la journée d'action de grève et de manifestation interprofessionnelle à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales contre le projet de réforme des retraites et pour l'augmentation générale des salaires.

La CGT exige la satisfaction des revendications suivantes :

Retraites

- Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein avec une pension minimale de 2000 euros
- Le retour à 37,5 annuités de cotisations pour les retraites.
- La retraite à 55 ans pour le Service Actif, son élargissement par la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers

Pouvoir d'achat et salaires

- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et des salaires (annexés sur la base d'un SMIC à 2000 euros brut)
- L'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires
- La revalorisation et le versement sans conditions des primes (commerciale, bancaire, part variable et intéressement...) à tous les postiers et leur intégration dans le salaire
- L'augmentation de l'heure de nuit
- La prise en charge à 100% de la carte Navigo et des frais de transport domicile/travail des agents par l'employeur
- Le 13^{ème} mois pour tous

Emploi et conditions de travail

- L'arrêt immédiat des réorganisations et fusions de secteurs, ainsi que des suppressions d'emplois
- La mise en place d'une organisation du temps de travail basée sur les 32h en jour et 28h en nuit
- L'embauche immédiate des apprentis, des alternants et intérimaires en CDI Poste
- Le comblement de toutes les positions de travail vacantes et la création de nouvelles positions de travail pour diminuer la pénibilité et améliorer les conditions de travail
- Un volant de remplacement à 25% des effectifs dans chaque secteur et la création d'une brigade départementale EAR
- L'arrêt immédiat des pressions managériales et commerciales
- L'arrêt des menaces et pressions sur les congés
- Le respect des règles RH

Service Public - Présence postale

- Le maintien de tous les bureaux de poste
- L'arrêt du projet de fermeture de Paris Le Marais
- La réouverture de Paris Lourmel, Paris Médicis et Paris Tahiti
- L'ouverture de bureaux dans les quartiers en essor démographique, ainsi que dans les nouvelles zones d'activités économiques et administratives
- Le maintien et le retour de toutes les opérations courrier et bancaires au sein des bureaux de poste et l'exécution de celles-ci par des postier.es
- L'ouverture de tous les bureaux de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 13h00 le samedi, et l'offre de tous les services courrier et bancaires (y compris les opérations en espèces) aux guichets dans l'intégralité de ces plages horaires
- L'arrêt immédiat de l'expérimentation « Evolution des opérations bancaires en espace de vente » concernant les bureaux de poste Paris Reuilly, Paris Pernety, Paris Montmartre, Paris Picpus, Paris Bienvenüe, Paris Laumière ainsi que les bureaux de report associés Paris Brèche aux Loups, Paris Plaisance, Paris Vauvenargues, Paris Porte Dorée, Paris Volontaires et Paris Jaurès

Pour la Section
des Satellites
Olivier GAULT



Pour le Syndicat
Emmanuel COTTIN
Secrétaire général

